

RELEVÉ DES PRINCIPALES DÉCISIONS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

1er juillet 2025

Aide à la réussite - ChHEEPS : demandes de subvention

L'ARES a émis un avis favorable sur dix-huit demandes de financement de projets d'aide à la réussite pour les étudiant-es de première génération.

Ce financement de l'aide à la réussite est organisé conformément aux dispositions du décret du 5 août 1995 fixant l'organisation générale de l'enseignement supérieur en hautes écoles (article 37bis) et du décret du 9 septembre 1996 relatif au financement des hautes écoles (article 21 quinquies).

Le montant global du financement s'élève à cinq cent vingt-sept mille euros (montant indexé selon l'indice santé à partir de 2017) dont l'ARES est également chargée de proposer la clé de répartition entre les différents projets.

Les dix-huit dossiers répondaient à l'ensemble des critères mentionnés à l'article 37 bis du décret du 5 août 1995.

La clé de répartition proposée par l'ARES pour cette subvention est la proportionnalité aux unités de charge d'enseignement (UCE) des EES concernés.

L'ensemble des projets d'aide à la réussite déposés ont donc été sélectionnés pour l'année 2025-2026. La liste reprenant ces projets ainsi que la clé de répartition proposée ont été transmises au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La liste des 18 projets déposés est la suivante :

- » EPHEC Renforcement des compétences numériques, langagières et disciplinaires des étudiants primo-arrivants et renforcement de dispositifs divers (blocus encadrés, rencontres étudiants,...)
- » HE de Bruxelles-Brabant (HE2B) Demande de financement promotion de la réussite 25/26 HE2B
 Booste ta réussite!
- » HE Lucia de Brouckère (HELdB) Financement petite réussite
- » HE Louvain en Hainaut (HELHa) Projet « Métier étudiant·e »
- » HELMo Accroche!
- » HE Albert Jaquart (HEAJ) Booste ta réussite et ton intégration à HEAJ
- » HENaLLux Starting Block
- » HE Condorcet (HEPHC) HEPHC activités d'aide à la réussite
- » HE Charlemagne (HECh) Metabox : Dispositif transversal pour soutenir les compétences académiques (méthodologiques, numériques et langagières)
- » HE du Hainaut (HEH) L'IA au service des travaux académiques
- » HE Ville de Liège (HEL) Promotion de la réussite HE
- » HE Ilya Prigogine (HELB) Mon pass'réussite volet gestion de soi

- » HE Robert Shuman (HERS) Accompagn'HERS
- » HE Léonard de Vinci (HEVinci) Accompagnement "orientation"
- » HE Province Namur (HEPN) Promotion de la réussite à la HEPN
- » HE groupe " ICHEC-ISC-ISFSC" Le SAR au cœur du bien-être de chaque étudiant⋅e
- » HE Province Liège (HEPL) Coach 4 Success- Warm Up Start'In Bloque Réalité virtuelle
- » HE Francisco Ferrer (HEFF) Conduire, guider, accompagner les trois voies de l'accompagnement au métier d'étudiant de 1re année à la HEFF

Validation de la sélection des projets candidats - AAPinclusion

L'ARES a approuvé la sélection de 13 projets d'établissements dans le cadre de la 4ème édition de l'appel à projets inclusion dont les journées de jury se sont tenues les 12 et 13 juin 2025.

Cet appel à projets annuel, organisé par l'ARES, finance des aménagements et des équipements visant à rendre accessible les bâtiments des établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles afin de renforcer l'inclusion des étudiantes et étudiants en situation de handicap,

La sélection a été opérée par un jury indépendant dont les membres ont été respectivement désignés par la CESI, la direction générale des infrastructures (DGI) de la Fédération Wallonie-Bruxelles ainsi que par un marché public de l'ARES pour engager deux experts en accessibilité. Il comprend également un représentant désigné par la CEPSI lorsque des projets sont déposés par des établissements de promotion sociale.

Le montant total des projets sélectionnés s'élève à 850.292,91 €.

Certificats article 74 alinéa 5 du décret « Paysage »

L'ARES a attesté de la conformité de certificats aux critères fixés par le décret « Paysage » pour qu'un établissement d'enseignement supérieur puisse délivrer un certificat et octroyer aux étudiant·es les crédits obtenus pour les enseignements suivis avec succès.

- » Certificat d'Université en Coaching et Leadership Transformationnel UMons
- » Certificat inter université et hautes écoles d'infirmièr.e. en pratique de médecine générale ULiège
- » University certificate in strategic trade controls ULiège
- » Certificat d'université en génie brassicole UCLouvain
- » Certificat d'université en Data science appliquée à l'assurance UCLouvain
- » Certificat d'Université en Accompagnement psychologique du couple UMons
- » Certificat inter-universités en infectiologie et microbiologie clinique UCLouvain
- » Certificat d'université en management et économie du développement durable UNamur
- » Certificat d'enseignement supérieur de promotion sociale en Formation Manuelle, Technique et Technologique (FMTT) - Ecole des FPS de Charleroi (SORALIA)
- » Certificat d'enseignement supérieur de promotion sociale en Formation Manuelle, Technique et Technologique (FMTT) - EAFC Ardenne Bleue
- » Certificat d'enseignement supérieur de promotion sociale en Formation Manuelle, Technique et Technologique (FMTT) - Institut de formation continuée
- » Certificat d'enseignement supérieur de promotion sociale en Formation Manuelle, Technique et Technologique (FMTT) - Institut Provincial supérieur Lise THIRY

- » Certificat d'enseignement supérieur de promotion sociale en Formation Manuelle, Technique et Technologique (FMTT) – IPEFA Sup Liège
- » Certificat inter enseignement supérieur de promotion sociale en Formation Manuelle, Technique et Technologique (FMTT) - Collège Technique Saint Henri Mouscron
- » Certificat inter enseignement supérieur de promotion sociale en Formation Manuelle, Technique et Technologique (FMTT) - EAFC Hesbaye-Condroz
- » Certificat inter enseignement supérieur de promotion sociale en Formation Manuelle, Technique et Technologique (FMTT) - EAFC Jean Meunier
- » Certificat inter enseignement supérieur de promotion sociale en Formation Numérique EAFC Ardenne Bleue
- » Certificat inter enseignement supérieur de promotion sociale en Formation Numérique EAFC Jean Meunier
- » Certificat d'enseignement supérieur de promotion sociale en Formation Numérique EAFC Hesbaye-Condroz
- » Certificat d'enseignement supérieur de promotion sociale en Formation Numérique EAFC Mouscron Wallonie picarde
- » Certificat d'enseignement supérieur de promotion sociale en Formation Numérique Institut de formation continuée
- » Certificat d'enseignement supérieur de promotion sociale en Formation Numérique IPEFA Sup Liège
- » Certificat inter haute école et enseignement supérieur de promotion sociale en Art thérapie HEPL
- » Certificat d'enseignement supérieur de promotion sociale en Formation Numérique CPFB Brabant wallon

L'article 74 du décret « Paysage » précise que les études de formation continue « peuvent permettre la délivrance de certificats et l'octroi de crédits aux étudiant es correspondant aux enseignements suivis avec succès, si elles portent sur au moins 10 crédits et respectent les mêmes critères d'organisation, d'accès, de contenu et de qualité que les études menant à des grades académiques ».

Plan opérationnel de l'administrateur

Le Conseil d'administration de l'ARES a approuvé à l'unanimité le plan opérationnel de l'administrateur, pour la période 2024-2029, intitulé « Saisir l'opportunité du changement pour conforter l'avenir ».

Ce plan peut être consulté sur le site de l'ARES : https://www.ares-ac.be/plan-operationnel.

Aide-mémoire pour l'élaboration des conventions de coorganisation ou de codiplômation

L'ARES a mis à jour son aide-mémoire à destination des établissements dédié à l'élaboration des conventions de coorganisation ou de codiplômation. Cette révision a permis d'intégrer quelques modifications décrétales, relatives à l'enseignement pour adultes et à l'enseignement inclusif.

Cette aide-mémoire peut être consulté dans la boîte à outils de notre site dédié aux habilitations : https://habilitations.ares-ac.be/boite-a-outils-guides.

Avis 2025-09 : Formation initiale des enseignants - Certificat en encadrement de stages pour enseignants en formation

L'ARES a émis un avis favorable sur la mise en œuvre du certificat en encadrement de stages pour enseignants en formation, prévu à l'article 41, §2, du décret du 7 février 2019. Ce certificat vise à professionnaliser la fonction de maître de stage, garantir un encadrement de qualité et offrir une formation structurée aux enseignants accueillant des stagiaires. L'avis 2025-09, adopté le 1er juillet 2025, peut être consulté sur le <u>site internet de l'ARES</u>.

Concernant les demandes de conformité ARES relatives aux certificats relevant de l'article 74, alinéa 5, du décret « Paysage », il n'est pas nécessaire d'introduire une demande complémentaire via le formulaire en ligne de l'ARES. En effet, les éléments requis pour l'octroi de la conformité sont intégralement couverts par le canevas commun déjà validé. Une demande supplémentaire serait donc redondante. Le Conseil d'administration reconnaît dès lors la conformité des certificats des établissements mentionnés dans le présent avis.

Conditions d'accès des masters vers les masters en enseignement section 5

Lors de sa séance du 1er juillet 2025, le Conseil d'administration de l'ARES a approuvé une liste d'accès sur dossier entre les masters disciplinaires et les masters en enseignement section 5. Il a également décidé de mettre en place un groupe de travail spécifiquement dédié à l'analyse de ces accès, en élargissant la représentation étudiante et syndicale à trois membres pour chacune de ces catégories.

Développement d'une procédure d'habilitation pour les programmes d'études conjoints issus d'alliances d'universités européennes et de projets Erasmus Mundus

Dans le cadre du développement d'une procédure d'habilitation pour les programmes d'études conjoints issus d'alliances d'universités européennes et de projets Erasmus Mundus, une demande de procédure simplifiée a été pensée et proposée pour validation. Un courrier de suivi informant le cabinet de la ministre-présidente, Mme Elisabeth Degryse, de la décision du Conseil d'Administration qui a validé la demande a été envoyé le 03 juillet 2025"

Cadre Francophone des certifications (CFC) – Avis de l'ARES relatif à la demande de positionnement au niveau 5 du CeCAF « facilitateur/facilitatrice en économie circulaire » déposée par le FOREM

L'avis de l'ARES a été sollicité pour une demande du FOREM relative au niveau 5 du Cadre Francophone des Certifications (CFC) déposée dans le cadre de l'accord de coopération conclu le 26 février 2015 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française concernant la création et la gestion d'un cadre francophone des certifications.

Il s'agit du CeCAF « facilitateur/facilitatrice en économie circulaire ».

Etant donné le contexte existant actuellement entre les formations de l'enseignement (obligatoire et supérieur) et de la formation professionnelle, l'ARES a souhaité recevoir plus de précisions des décideurs politiques.

Néanmoins, dans l'attente de celles-ci et afin de ne pas bloquer le fonctionnement général du CFC, l'ARES formellement s'abstient de remettre un avis.